

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2013 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 3 juin 2013 à 18 heures 45

Etaient présents : L. de Romanet, M.M. Boulay, J. Beunardeau, F. Stagnol, L. Decelle, C. Ampe,
G. Beauté, J.M. Legros, S. Letourneur, M. Rouillec, M. Saussay

Absents excusés : D. Maisonnier (pouvoir à G. Beauté), M. Clément, G. Tiratay, D. Vallée

1°) **Nomination du secrétaire de séance** : Lucien Decelle a été nommé à l'unanimité.

2°) **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion** : Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour mentionné sur la convocation du présent Conseil Municipal Monsieur le Maire a demandé au Conseil s'il était d'accord pour lui soumettre la proposition d'une délibération annulant la délibération du Conseil Municipal du lundi 6 mai 2013 supprimant le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2013 ; le centre de gestion nous a en effet indiqué que si Jean-Pierre Germond, qui n'est actuellement qu'en disponibilité sur deux ans, venait à nous demander de reprendre ce poste nous ne pourrions le faire compte tenu de cette suppression ; le centre de gestion nous a recommandé d'annuler cette délibération du 6 mai 2013 supprimant le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, la Sous-Préfecture, consultée, nous a indiqué que cette délibération d'annulant la délibération de suppression ci-dessus serait admise.

3°) Le Conseil Municipal, après cet exposé et après en avoir délibéré, a pris une **délibération** annulant la délibération du lundi 6 mai 2013 supprimant le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

4°) **Compte-rendu de la réunion de la commission d'ouverture des plis relatifs aux travaux d'effacement du réseau téléphonique et d'éclairage public des Tilleuls et de la Blanchardièrre ; proposition de délibération validant le choix fait par cette commission de l'entreprise qui effectuera ces travaux.**

Monsieur le Maire a donné connaissance des éléments relatifs à l'ouverture des plis, faite le vendredi 24 mai 2013 à 14 heures, de la séance du choix de l'entreprise du vendredi 31 mai 2013 à 13 heures 30 et du rapport d'analyse des offres établi par la société Sogeti Ingenierie ; le classement des offres, sur la base des critères prévus, a été en premier de Garczynski Traploir, pour une note de 95,50 et pour un prix de 109.541,20 € HT, et en second d'Eiffage Energie pour une note de 65,02 et un prix de 145.448,10 €. La commission d'appel d'offre propose de choisir l'entreprise Garczynski Traploir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, a approuvé ce choix et a pris une **délibération** attribuant les travaux en cause à la société Garczynski Traploir.

5°) **Proposition de délibération relative au contrat d'adjoint administratif de première classe pour changement de durée hebdomadaire à compter du 1^{er} août 2013.**

Monsieur le Maire a rappelé le départ de Madame Martine Boulay à compter du 1^{er} août 2013, date de sa retraite, a fait part de sa décision de confier à Madame Marjolaine Tournelle, qui effectue jusqu'ici 17 heures par semaine, les huit heures jusqu'ici effectuées par Madame Martine Boulay, et sa décision d'arrondir forfaitairement à deux heures supplémentaires, en accord avec l'intéressée, le temps consacré jusqu'ici par Madame Marjolaine Tournelle notamment aux cérémonies de mariage, à l'enregistrement des décès, aux séances du conseil municipal et des commissions, ce temps n'étant donc plus rémunéré distinctement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris une **délibération** approuvant dans ces conditions le changement de durée hebdomadaire de l'adjoint administratif de première classe.

6°) **Proposition de délibération attribuant à l'association de la cantine scolaire du Gué de la Chaîne, pour deux élèves de notre commune, une subvention de fonctionnement.**

Monsieur le Maire indique que la subvention de fonctionnement est de 519 €, correspondant à la somme arrondie de 259,93 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, a pris une **délibération** attribuant à cette association la somme demandée.

7°) **Proposition de délibération attribuant une subvention au collège-lycée Bignon à Mortagne pour la participation d'un élève de notre commune à un voyage scolaire.** Le Conseil, après en avoir délibéré, a pris une **délibération** attribuant au collège-lycée Bignon une somme de 20 € pour la participation de l'élève indiqué.

Le Maire
Luc de ROMANET